



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
67260 – Tél. 03 88 00 90 83

ARRETE MUNICIPAL N° 23/2025

Le Maire de Harskirchen,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Route,

CONSIDERANT QUE pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue Verte **du vendredi 28 novembre 2025 à partir de 08 heures et jusqu'au samedi 29 novembre 2025 à 16 heures**, en raison du marché de Noël organisé par l'association LACS, qui se déroulera sur la place des tilleuls le vendredi 28 novembre 2025.

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison du marché de Noël organisé par l'association LACS, qui se déroulera sur la place des tilleuls le vendredi 28 novembre 2025, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Verte les jours susdits.

ARTICLE 2 : Une dérogation à l'article 1 est accordée aux propriétaires et locataires riverains.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la commune.

ARTICLE 4 : Les contrevenants aux mesures édictées à l'article 1 du présent arrêté seront poursuivis conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

MM.

le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
le responsable du Centre Technique du CEA de Sarre-Union,
le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,
le Procureur de la République de Saverne,
(aux riverains de la rue Verte).

Fait à Harskirchen, le 03 11 2025

Le Maire,
Benoît BOYON

